

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 5 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Claude DEVILLERS, Maire.

**Présents :** Mesdames LEDREUX Maryse, VERMEULEN Sandrine et Messieurs COTU David, KWACZALA Olivier, LEFEVRE Frank, PAUL Yves, PETIGNY Charles-Emile.

**Absents :** Mesdames BOJMUK Carole qui a donné procuration à KWACZALA Olivier, MAURICE Isabelle et DECAUX Thierry qui a donné procuration à PAUL Yves,

**Secrétaire de séance :** M PETIGNY Charles-Emile.

Lecture du compte rendu de la réunion de Conseil du 8 octobre 2021 par Madame DEVILLERS Marie-Claude. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour : convention avec la SPA. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité ce rajout.

### ORDRE DU JOUR :

➤ **Compte rendu des réunions syndicales :**

- SIRS :

Le circuit car du matin accuse des retards pour Fouquerolles. Une étude avec les services transport de la CAB sera menée très prochainement.

➤ **Délégation de signature suivant l'article L2122-22-4° du CGT :**

Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés passés suivant la procédure adaptée, Vu les articles L.2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Donne** délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des marchés passés au titre de la délégation reçue, dans le respect des crédits ouverts au budget.

➤ **Convention avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise**

Madame le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune.

La convention signée avec la SACPA arrive à son terme au 31 décembre 2021. Madame le Maire a demandé un devis à la SPA qui est moins chère que le tarif par habitant de la SACPA

Madame le Maire propose la signature d'une convention de partenariat avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise, située rue de la ferme d'Essuilet, Refuge d'Essuilet - 60510 ESSUILES SAINT RIMAUULT

Deux options de prestations sont proposées et le tarif est basé sur le nombre d'habitants :

- Option A : 0.540 euros par habitant (avec montant minimal forfaitaire de 100€), sans déplacement de la SPA, la commune s'engage à amener au refuge les animaux en état de divagation sur son territoire.

- Option B : 0.800 euros par habitant (avec montant minimal forfaitaire de 200€), avec déplacement de la SPA sur demande de la mairie.

Cette cotisation est fixée d'un commun accord à la signature de la convention établie à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient l'option B
- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SPAEO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Le démarrage des travaux rue des Rosiers est décalé au 17 novembre.
- Le spectacle de Noël est réservé, ce sera le conte du chevalier du royaume des rêves.
- Plusieurs devis ont été demandés pour l'aménagement du « merlon » (butte de terre) auprès de paysagistes.
- L'assainissement du logement communal est non conforme, le puisard est colmaté. Une réfection est à programmer prochainement.

Prochaine réunion de Conseil : vendredi 3 décembre 2021 à 20 heures

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 30